



**PROPOSITION D'ASSURANCE/QUESTIONNAIRE DE DECLARATION DU RISQUE
« DOMMAGES OUVRAGE DU PARTICULIER »
Pour la construction ou rénovation d'une maison individuelle**

INTERMEDIAIRE/AGENCE : **CODE :**

N° client (le cas échéant) :

PROPOSANT MAITRE D'OUVRAGE (propriétaire de l'ouvrage à réaliser) :

<input type="checkbox"/> PARTICULIER		<input type="checkbox"/> SCI FAMILIALE	<input type="checkbox"/> AUTRE
Nom			
Adresse			
Code postal et ville			
Tél. :			
Email :			

La présente proposition, qui fera partie intégrante du contrat s'il se réalise, permet à l'assureur, conformément à l'article L.113-2 du Code des assurances, d'apprécier le risque. **Merci de bien vouloir répondre à la totalité des questions.**

1. QUESTIONS PREALABLES

Les travaux de fondation ont-ils commencé à la date de signature du présent document?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le coût de l'opération (montant des travaux et honoraires) est il supérieur à 250 000 euros TTC?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Acceptez-vous de faire auditer votre risque par un expert ? Vous vous engagez alors à communiquer à l'expert tous les éléments nécessaires à son audit.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Faites vous réaliser outre la construction de votre habitation, une piscine et/ou un tennis ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Faites vous réaliser votre construction par un « Constructeur de Maison Individuelle (1) » ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

(1) Conformément à la loi 90-1129 du 19 décembre 1990, est réputé « constructeur de maison individuelle » l'entreprise ou l'artisan qui :

- Fournit de manière directe ou indirecte les plans de la maison et en construit tout ou partie
- Sans fournir les plans de la maison, en exécute les travaux de gros œuvre, de mise hors d'eau, hors d'air.

Δ réponse bloquante (ce produit ne peut être souscrit)

réponse favorable



2. RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSTRUCTION

Adresse de la construction :

Adresse précise (indiquez le n° du lot le cas échéant)	
Code postal	
Commune	

Description de l'opération (ensemble des travaux de construction de l'habitation) :

Nombre de logements	<input type="checkbox"/> 1 à 2 logements	<input type="checkbox"/> 3 logements et plus
Nombre d'étages sur RDC	<input type="checkbox"/> jusqu'à 2 étages	<input type="checkbox"/> 3 étages et plus
Nombre de sous-sol	<input type="checkbox"/> 1 sous-sol	<input type="checkbox"/> 2 sous-sols et +
Superficie Hors Oeuvre Nette créée (SHON)		

Intervention du maître d'ouvrage dans la construction :

Les travaux réalisés par le maître d'ouvrage sont exclus de l'assiette Dommages Ouvrage et par la même des garanties dommages ouvrage.

Le maître d'ouvrage réalise t'il lui même des travaux :

- de peinture/tapisserie	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- de moquette, linos, sols textiles ou PVC, parquets flottants	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- Autres :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Coût global de l'opération : montant TTC total des honoraires et des travaux réalisés par les entreprises

Coût total prévisionnel de construction de la maison :	€ TTC
Dont :	
Honoraires Architectes, Maîtres d'œuvre et BET	€ TTC
Montant des travaux de toutes les entreprises	€ TTC

Chronologie de l'opération :

Permis de construire numéro :	
Délivré le :	
Date de Déclaration d'Ouverture de Chantier (« D.O.C »)	
Date prévisionnelle de Réception des travaux	

Rappel : Le Proposant confirme que les fondations ne sont pas réalisées à la date de signature du présent questionnaire

3. PREVENTION : Etat des risques naturels et technologiques

Δ réponse bloquante (ce produit ne peut être souscrit)

réponse favorable

DO particulier proposition d'assurance mars 2011

Le vendeur du terrain vous a remis un document qui vous permet de répondre aux questions suivantes, avec l'assistance de votre maître d'oeuvre.

Vous pouvez également solliciter votre mairie et consulter les sites internet indiqués ci-dessous.

	Oui	Non
La commune où est situé votre terrain est-elle en zone sismique de Type IB, II ou III selon les règles PS 92, ou 3, 4 ou 5 en cas de permis déposé à compter du 01.05.2011 ? (www.prim.net)	Δ	<input type="checkbox"/>
La commune où est situé votre terrain se trouve en zone d'infestation par les termites (www.termite.fr) : Aucune barrière de protection contre les termites (physique ou physico-chimique) n'est prévue entre le sol du terrain et la construction ?	Δ	<input type="checkbox"/>
Votre terrain présente des caractéristiques humides (présence de saules, joncs, mares à proximité, stagnation d'eau en surface) ?	Δ	<input type="checkbox"/>
Votre terrain est-il inondable (par remontée de nappe ou débordement de cours d'eau) ? (www.inondationsnappes.fr et www.cartorisques.prim.net)	Δ	<input type="checkbox"/>
Votre terrain est-il dans une zone sujette aux glissements de terrain ou aux éboulements ? (www.prim.net)	Δ	<input type="checkbox"/>
La pente de votre terrain est-elle supérieure à 10 % ?	Δ	<input type="checkbox"/>
Votre terrain se situe t'il dans une zone ou au-dessus d'une zone précédemment exploitée (mines, carrières, galeries, décharge) ? (www.bdcavite.net et www.cavites.fr)	Δ	<input type="checkbox"/>
Votre terrain se situe t'il dans une zone sensible à la sécheresse ou à la réhydratation des argiles ? (www.argiles.fr)	Δ	<input type="checkbox"/>
Les constructions avoisinant votre terrain (maisons ou murs de clôtures) présentent-elles des fissures en biais ?	Δ	<input type="checkbox"/>

4. EXISTANTS

	Oui	Non
Est-il prévu des travaux sur « existants » ? <i>Les existants sont les parties anciennes immobilières existant avant l'ouverture du chantier, appartenant au Maître de l'ouvrage, et sur, sous, ou dans lesquelles sont exécutés les travaux neufs.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui : - Existe-t-il un diagnostic des existants par un spécialiste ? <i>C'est une mission réalisée par le maître d'œuvre de l'opération de construction ou un bureau d'étude structure qui permet d'établir des conclusions sur l'état des bâtiments existants et de vérifier s'ils sont aptes à supporter les travaux prévus.</i>	<input type="checkbox"/>	Δ
- Les existants font ils l'objet d'une garantie Dommages ouvrage en cours?	Δ	<input type="checkbox"/>
- Les travaux sur existants résultent ils de travaux de réparation suite à un sinistre ?	Δ	<input type="checkbox"/>

5. TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Δ réponse bloquante (ce produit ne peut être souscrit)

réponse favorable



Avez-vous demandé un Label ?	<input type="checkbox"/> oui :	<input type="checkbox"/> non
Si oui :		
► Lequel ? :		
- Bâtiment Basse Consommation (BBC)	<input type="checkbox"/>	
- Haute Performance Énergétique (HPE)	<input type="checkbox"/>	
- Très Haute Performance Énergétique (THPE)	<input type="checkbox"/>	
► Quel est le coût prévisionnel d'exploitation de la maison sur 10 ans ? (frais de fonctionnement : Consommation chauffage, électricité, eau)		€ TTC

6. INTERVENANTS A L'OPERATION DE CONSTRUCTION

	Oui	Non
Maître d'œuvre : Faites vous appel à un maître d'œuvre avec mission complète (plans, conception, surveillance des travaux), indépendant des entreprises réalisant les travaux, et assuré en responsabilités civiles décennale (1) et professionnelle :	<input type="checkbox"/>	Δ
Artisans/Entreprises : Faites vous appel à des entreprises assurées en responsabilités civiles décennale (1) et professionnelle pour les travaux qu'elles réalisent pour la construction de votre maison :	<input type="checkbox"/>	Δ
Le proposant s'engage à fournir à l'assureur ou à l'expert chargé de l'audit les attestations responsabilités civiles décennale¹ et professionnelle de tous les constructeurs (maître d'œuvre et artisans/entreprises) participant au chantier.		

¹ L'attestation responsabilité civile décennale de chaque constructeur, valide à la date d'ouverture du chantier (DOC), doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées (nom et adresse) : coordonnées précises du bénéficiaire des garanties du contrat à la date de délivrance de l'attestation
- N° du contrat : celui-ci correspond au n° enregistré comptablement à l'exclusion de tout numéro réservé ou provisoire
- Période de validité de l'attestation : l'assuré doit être garanti à la Date d'Ouverture du Chantier (DOC), quelle que soit la date à laquelle il réalise les travaux.
- Métier(s)/activité(s) garanti(s) : doivent correspondre à la nature de l'intervention sur le chantier (maîtrise d'œuvre ou travaux)

Δ réponse bloquante (ce produit ne peut être souscrit)

réponse favorable



7. BESOINS DE GARANTIES

Une formule de garantie standard a été mise au point afin de couvrir les risques les plus courants et de vous assurer la couverture la plus adaptée.

NATURE DES RISQUES	
Garantie Obligatoire Dommages	oui
Garantie complémentaire des éléments d'équipements	oui
Garantie complémentaire Performance Energétique (Possible uniquement si construction durable cf rubrique 5)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> sans objet
Garantie des dommages aux existants	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> sans objet
Garantie obligatoire responsabilité civile décennale en qualité de constructeur non réalisateur	oui

8. OBLIGATIONS

La présente proposition, qui fera partie intégrante du contrat s'il se réalise, permet à l'assureur, conformément à l'article L.113-2 du Code des assurances, d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

Le Proposant certifie que toutes les déclarations faites en réponse aux questions ci-dessus sont sincères et exactes.

Le Proposant accepte de faire auditer son risque par un expert. Il s'engage à mettre à disposition de l'expert tous les éléments nécessaires à la réalisation de sa mission.

Si une fausse déclaration est constatée avant tout sinistre, la sanction encourue sera celle de la résiliation du contrat selon les dispositions de l'article L113.9 du code des assurances.

Si une fausse déclaration est constatée après sinistre, l'indemnité sera réduite selon les modalités prévues à l'article L 113-9 du code des assurances. Le montant de cette réduction sera de 50 %.

Fait à :	Le :	Signature du Proposant maître d'ouvrage

Article L.112-2 du Code des Assurances – 1^{er} alinéa. La proposition d'assurance n'engage ni l'assuré, ni l'assureur ; seule la police ou la note de couverture constate l'engagement réciproque.

<p><u>ARTICLE 27 DE LA LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIE</u> Dans le cas où le souscripteur (ou adhérent) omettrait de fournir les informations sollicitées, sa demande de souscription (ou d'adhésion) ne pourra pas être retenue. En application de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, le souscripteur ou l'assuré, en justifiant de son identité, peut obtenir communication et rectification de toutes informations le concernant qui figureraient sur tous fichiers à usage de la société d'assurances, de ses mandataires et réassureurs, et des organismes participant à la gestion du contrat. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction des Relations avec les consommateurs de GAN ASSURANCES : Immeuble Michelet – 4-8,cours Michelet – 92082 Paris-La Défense Cedex – Tél. : 01 70 94 21 02 – Tél. : 01 70 94 42 67 – e-mail : svpclient@gan.fr »</p>	<p style="text-align: center;">Gan Assurances</p> <p style="text-align: center;">Compagnie Française d'Assurances et de Réassurances Société Anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé) RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tél : 01 70 94 20 00 Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential, 61 rue Taibout 75009 Paris www.ganassurances.fr Direction des Relations Consommateurs - Gan Assurances - Immeuble Michelet 4-8, cours Michelet - 92082 Paris-La-Défense Cedex - Tél : 01 70 94 21 02 - e-mail : svpclient@gan.fr</p>
---	--

Δ réponse bloquante (ce produit ne peut être souscrit)

réponse favorable

DO particulier proposition d'assurance mars 2011